

État de la situation

Plusieurs mécanismes ont été mis en place, au courant des années, afin de protéger notre patrimoine bâti montréalais et ceux-ci découlent généralement de pouvoirs liés à une loi ou à la Charte de la Ville de Montréal.

Deux outils de protection patrimoniale existent au sein de l'arrondissement :

- L'identification de secteurs significatifs
- La réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Certains travaux visés par les outils de protection patrimoniale doivent être présentés au Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Ce dernier n'a pas de pouvoir décisionnel. Néanmoins, il formule des recommandations au conseil d'arrondissement concernant le type de matériaux, les éléments architecturaux, etc.

La protection patrimoniale désignée par « secteur significatif » a vu le jour en 1994 à la Ville de Montréal et plusieurs zones supplémentaires ont été ajoutées lors de la réalisation du Plan d'urbanisme adopté en 2004.

Dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve 60 % du territoire est désigné en secteurs significatifs. Quelques portions des quartiers Mercier-Est et Mercier-Ouest bénéficient aussi de cette protection.

Secteurs bénéficiant d'une protection selon un PIIA :

- Louis-H. Lafontaine
- Promenade Ontario et Lavo
- Promenade Sainte-Catherine
- Village Champlain
- Promenade Bellerive

Enjeu

Quelques enjeux à travers l'arrondissement :

- Le patrimoine vernaculaire, par exemple, les maisons des vétérans
- La sensibilisation des citoyens au patrimoine
- L'avenir du patrimoine religieux, par exemple, l'Église du Très-Saint-Nom-de-Jésus

Réflexion

- Lors d'agrandissement ou de nouvelle construction, les projets devraient-ils être soumis à des critères architecturaux lorsqu'ils ne sont pas en secteurs protégés ?
- Trouvez-vous que la valorisation du patrimoine s'est améliorée durant les dix dernières années ?
- Comment pourrait-on sensibiliser davantage les citoyens à l'importance du patrimoine ?
- Que pourrions-nous faire afin de valoriser le patrimoine religieux de l'arrondissement ?

L'Opération patrimoine architectural de Montréal (OPAM) a été instaurée par la Ville de Montréal en collaboration avec l'organisme Héritage Montréal dans les années '90. L'OPAM existe pour sensibiliser annuellement les citoyens à la grande richesse du patrimoine bâti de l'île de Montréal et à l'importance de bien le préserver. Cette année l'OPAM en est à sa 22^e édition.



